



Commune de **BERNEX**

Dans sa séance du 17 novembre 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Budget 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE

a) Vote du budget 2021

Par 15 oui et 6 non (21 votants)

- D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 36'401'800.- aux charges et de CHF 33'711'800.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'690'000.-.

Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -2'690'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

- De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 48 centimes.
- De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes.
- D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 19'607'000.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

b) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) de CHF 389'200.-

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 389'200.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
- D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.

c) Vote du montant minimum de la taxe professionnelle communale de CHF 30.-

Par 20 oui et 1 non (21 votants)

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30.-

2. Approbation du rapport de gestion et des comptes 2019 de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents)

ACCEPTE

1. Le rapport de gestion de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement pour l'exercice 2019.
2. Les comptes 2019 de la Fondation dont le total des revenus est de CHF 1'521'730.15 et celui des charges de CHF 1'061'924.62, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 459'805.53. Le bilan au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 32'940'758.80.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes 2019 de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)

Le Conseil municipal, par 20 oui et 1 abstention (21 votants)

ACCEPTE

1. Le rapport de gestion de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie pour l'exercice 2019.
2. Les comptes 2019 de la Fondation dont le total des revenus est de CHF 757'032.70 et celui des charges de CHF 524'442.74, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 232'589.96. Le bilan au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 7'297'851.28.

4. ES 1-2020-3A : crédit de CHF 154'000.- TTC pour la réfection des routes et des chemins 2020

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 1-2020-3A pour la réfection des routes et chemins communaux 2020
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 154'000.- TTC destiné à ces travaux
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2021

Le délai pour demander un référendum expire le : 18 janvier 2021

5. Constitution d'une commission en charge du PDCom

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents) ACCEPTE la constitution de cette commission.

6. Nomination d'un officier du Corps de sapeurs-pompiers du CRI-201

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la proposition de nommer le Premier-Lieutenant Julien SIMEONI à la fonction de Commandant du Corps de sapeurs-pompiers du Centre Régional d'Intervention CRI-201 dès le 1^{er} janvier 2021
2. d'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

7. Projet de résolution de la commission « Durabilité et Sports » intitulé : « Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire »

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents) ACCEPTE ce projet de résolution.

Non soumis à référendum.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Bernex, le 25 novembre 2020

Le Président du Conseil municipal :
Karl-Anton BAUMANN